

VERS DES VILLES INCLUSIVES POUR LES FEMMES MIGRANTES, RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE

ENJEUX, LEVIERS ET RECOMMANDATIONS MUNICIPALES



Pourquoi l'accès aux droits des femmes migrantes est un enjeu féministe municipal ?

Les femmes migrantes cumulent des **vulnérabilités spécifiques** : précarité administrative, parfois économique, exposition accrue aux violences sexistes et sexuelles, isolement social et discriminations croisées liées au sexe, à l'origine et au statut administratif. **L'accès aux droits, à la santé, à l'hébergement, à l'emploi et à l'information est souvent entravé.** Le non-accès aux droits locaux constitue un facteur aggravant des violences et de la précarisation.

Les communes sont très souvent le premier point de contact institutionnel pour ces femmes. Pourtant, les services municipaux restent trop fragmentés, peu accessibles et insuffisamment pensés à partir de leurs réalités.

Par ailleurs, connaître les femmes migrantes comme des agentes politiques à part entière est une **condition de l'efficacité des politiques locales d'égalité et d'intégration**. Leur engagement en faveur de la cohésion sociale, de l'activité économique et de la vie communautaire constitue un levier essentiel pour des politiques urbaines plus inclusives et durables. En intégrant leurs besoins, leurs expériences et leurs apports, les collectivités renforcent leur capacité d'inclusion et améliorent durablement la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Les communes disposent de leviers directs pour améliorer les situations des filles et des femmes migrantes :

CCAS et action sociale, services municipaux d'accueil et d'accompagnement, centres sociaux, équipements de proximité, politiques éducatives, partenariats associatifs locaux.

1. Garantir un accueil inconditionnel et lisible

- Garantir un **accueil inconditionnel dans l'ensemble des services municipaux**, indépendamment de la situation administrative.
- Éviter les **ruptures de prise en charge** en assurant une coordination effective entre services municipaux et partenaires.
- Investir dans des plateformes de consolidation sous forme de **guichet unique d'information et d'accompagnement**. Ces lieux ressources municipaux doivent pouvoir répondre aux questions relatives à l'accès aux droits, l'accompagnement social, le logement, la santé, l'emploi et l'orientation. Ils doivent être **identifiés, accessibles et pensés comme des lieux de création de confiance qui incluent des espaces de convivialité et de repos, y compris en non mixité**.

2. Aller vers les femmes migrantes

- **Déployer des stratégies municipales d'aller vers**, s'appuyant sur des médiatrices et accompagnatrices formées, issues des communautés concernées et en capacité de s'adresser aux femmes dans leur langue maternelle.
- **Utiliser des canaux de communication de confiance** (réseaux communautaires, centres sociaux, écoles, associations) pour diffuser une **information claire sur les droits et les services municipaux**.
- **Fournir des ressources d'information multilingues** (sites web, brochures, etc.)

3. Accès à l'emploi :

- **Mettre en place une coordination municipale renforcée avec les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle** afin de garantir la reconnaissance effective des compétences et qualifications des femmes migrantes, d'adapter les parcours lorsque nécessaire et de lever les obstacles structurels à leur accès à l'emploi et à l'autonomie économique.
- **Renforcer l'apprentissage de la langue comme levier d'autonomie et de protection**, en soutenant et développant au niveau municipal des dispositifs d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) spécifiquement accessibles aux femmes migrantes.

Ces dispositifs doivent être gratuits ou à faible coût, proposés à différents niveaux, articulés avec un accompagnement social global, et adaptés aux contraintes réelles des femmes (horaires compatibles avec la garde des enfants, proximité géographique, accueil bienveillant). La maîtrise de la langue conditionne l'accès aux droits, aux services publics, à l'emploi et constitue un facteur clé pour sortir de l'isolement et des situations de violences.

- Mettre en place des **programmes municipaux d'insertion professionnelle dédiés aux femmes**, combinant cours de langue, formation, accompagnement individualisé, solutions de garde d'enfants, mise en relation avec des employeurs locaux.
- **Travailler avec les employeurs et employeuses du territoire pour lutter contre les discriminations à l'embauche.**

4. Soutenir les familles et les enfants :

- Financer et développer des **solutions de garde d'enfants** gratuites ou à coût réduit dans les dispositifs municipaux d'intégration, afin de permettre la participation des femmes aux actions éducatives, linguistiques et d'accès à l'emploi.
- **Développer des dispositifs municipaux de soutien à la scolarité et à l'intégration des enfants migrant-es**, incluant l'accompagnement scolaire, des actions de lutte contre le racisme et les discriminations, ainsi que des activités culturelles et sportives favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

5. Former les agent·es et structurer des partenariats durables :

- **Former** l'ensemble des agent·es de la municipalité en contact avec le public **aux discriminations croisées et aux violences sexistes et sexuelles**.
- **Désigner des référent·es** clairement identifié·es au niveau municipal **pour l'accès aux droits et l'accompagnement des femmes migrantes**.
- **Structurer des partenariats pérennes** entre la commune, les services publics (emploi, éducation, santé) et les associations spécialisées, **via des conventions pluriannuelles**.
- **Soutenir les associations portées par des femmes migrantes**, en accompagnant leur structuration et leur pérennisation.

6. Vers une politique municipale d'intégration féministe et inclusive

- **Adopter une approche municipale explicitement centrée sur les femmes dans les politiques locales d'intégration**, en affirmant publiquement l'engagement de la commune en faveur de l'inclusion des femmes migrantes et en inscrivant cet objectif dans les stratégies territoriales.

Cet engagement peut notamment se traduire par l'adhésion à ou la création d'une démarche de **labellisation** des villes « accueillantes » ou « inclusives », fondée sur des critères clairs et évaluables.

- **Impliquer directement les femmes migrantes dans la co-conception et l'évaluation des politiques locales**, via des consultations et groupes de parole.

L'accès aux droits et à l'autonomie des femmes migrantes ne relève ni de l'exception ni de l'urgence ponctuelle, mais d'une responsabilité structurelle des communes.

En tant que premier point de contact institutionnel, **les municipalités ont un rôle décisif pour prévenir les violences, réduire les ruptures de parcours, garantir l'accès aux droits fondamentaux et créer les conditions de l'autonomie sociale et économique des femmes migrantes.**

Sans politiques locales pensées à partir de leurs réalités, **les femmes migrantes restent invisibilisées, surexposées aux violences et éloignées des dispositifs censés les protéger.** À l'inverse, des services municipaux accessibles, coordonnés et dotés de moyens, travaillant en partenariat étroit avec les associations spécialisées, permettent de sécuriser les parcours et de reconnaître pleinement les femmes migrantes comme actrices de la vie locale.

Agir pour les droits des femmes migrantes, c'est renforcer l'égalité, la cohésion sociale et la démocratie au niveau local.

Contact : Alyssa Ahrabare, responsable du plaidoyer d'Osez le Féminisme - alyssa.ahrabare@osezlefeminisme.fr